

Annexe 14: PV de consultation des personnes dans le cadre de la révision du CGES

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT,
DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET
DE LA PROTECTION DE LA NATURE

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail – Liberté – Patrie

Projet d'investissement de résilience des zones
côtières en Afrique de l'Ouest (WACA ResIP)

PROCESSUS DE REVISION DU CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL
(CGES) DU PROJET WACA

PROCES VERBAL DES CONSLUTATIONS DE COLLECTE DE DONNEES
SUR L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES ET
FERTILISANTS DANS LA REGION MARITIME

Lieu: *Edoh. Wobum*; date: *29/03/2021*

Introduction

Dans le cadre de la collecte des données sur la gestion des pestes et pesticides pour la révision du Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES), l'équipe de sauvegarde du projet WACA ResIP a tenu une réunion d'échange avec les producteurs agricoles et maraîchers de *Edoh. Wobum. Kaga*.....

L'objectif de la réunion est de présenter le contexte de l'intégration de la politique opérationnelle de la Banque mondiale PO 4.09 relative à la gestion des pestes au CGES, les enjeux liés à l'utilisation des pestes et pesticides, recueillir les préoccupations des acteurs et enfin renseigner les fiches de collecte de données.

Etaient présents à cette rencontre *le D.p. Agriculture, D.p. Environnement, les spécialistes en charge du projet WACA, le responsable de l'ONG d'appui et les maraîchers*

I – Présentation du contexte de la révision du CGES et de l'impact des pestes et pesticides

Cette présentation a été faite par les membres de l'équipe de l'UGP WACA. Ils étaient appuyés par les directeurs préfectoraux en charge de l'environnement et de l'agriculture.

Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre du projet WACA ResIP, notamment la sous-composante 3.2 relative à l'adaptation au climat social et projets de développement communautaires, la mise en œuvre de plans d'aménagement et de gestion (PAG) de certaines forêts communautaires et étatiques, la construction des ouvrages de lutte contre les inondations et l'assainissement dans certaines localités et les activités génératrices de revenus ont été programmées.

Lors de la mission d'appui à la mise en œuvre du projet WACA ResIP du mois d'octobre 2019, les spécialistes de la Banque mondiale ont remarqué que certaines activités pourraient amener les bénéficiaires à recourir aux pesticides pour lutter contre les insectes et autres nuisibles aux cultures et à l'homme. Ainsi, conformément à la politique opérationnelle de la Banque mondiale PO 4.09 relative à

la gestion des pestes, la documentation sur la gestion des pestes et des pesticides (DGPP) doit être préparée pour s'assurer de l'utilisation rationnelle des pesticides dans le cadre de la lutte contre les pestes dans le contexte du projet WACA ResIP.

Pour ce faire, il faut réviser le Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) en intégrant la politique 4.09 sur la gestion des pestes et pesticides. Cette révision passe tout d'abord par la collecte des données sur les pestes et pesticides dans la zone du projet.

Les effets des produits chimiques sur l'environnement, les animaux sans oublier l'homme ont été aussi présentés. En 1990, un rapport de l'OMS identifiait 220 000 décès dus aux pesticides, dont 91 % par suicide. À l'échelle mondiale, 30 % des suicides ont lieu par empoisonnement aux pesticides, notamment dans les zones rurales des pays en développement. Selon une revue de littérature de l'université de Lund (Suède) de 2013, qui s'appuie notamment sur la source précédente, environ 200 000 personnes meurent chaque année d'intoxication aiguë par des pesticides.

II- Débat

Les débats ont porté autour des points suivants :

- l'utilisation des pesticides homologués
- les risques de commercialisation des pesticides et herbicides
- les risques liés à la mauvaise gestion des pestes et pesticides
- les effets néfastes de la transhumance

III- Remplissage des fiches collectes

Les acteurs du monde agricole présents à cette réunion ont été sollicités pour remplir le questionnaire de collecte de données sur les pestes et pesticides. Au total 10 questionnaires ont été remplis

Photo des participants à la réunion
Source : waca, février 2020

IV- Conclusion et doléance des populations

La population a émis les recommandations suivantes :

1. - l'appui du projet WACH-ResIP dans la gestion des
2. problèmes liés à la transhumance;
3. la formation des maraichers sur l'utilisation
4. des pesticides;
5. l'appui au matériel (EPI) aux maraichers

La réunion a pris fin à ... 12h30 ...

Le Directeur préfectoral
du DERR

[Signature]
Cne ALINON Agbe



Ont signé :

② Le Directeur Préfectoral
du Ministère en charge de l'agri-
culture

[Signature]
KODJO MANOKBA KUSSE

Le chef du Village.
matchi
oví



④ Le Spécialiste en
sauvegarde environnementale
du projet WACH-ResIP

[Signature]
KAZIINA Nandhozi

Projet d'investissement de résilience des zones
côtières en Afrique de l'Ouest (WACA ResIP)

PROCESSUS DE REVISION DU CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL
(CGES) DU PROJET WACA

PROCES VERBAL DES CONSLUTATIONS DE COLLECTE DE DONNEES
SUR L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES ET
FERTILISANTS DANS LA REGION MARITIME

Lieu... *Amyran Kope* date... *11/03/2021*

Introduction

Dans le cadre de la collecte des données sur la gestion des pestes et pesticides pour la révision du Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES), l'équipe de sauvegarde du projet WACA ResIP a tenu une réunion d'échange avec les producteurs agricoles et maraîchers de *la Région d'Amyran Kope*.....

L'objectif de la réunion est de présenter le contexte de l'intégration de la politique opérationnelle de la Banque mondiale PO 4.09 relative à la gestion des pestes au CGES, les enjeux liés à l'utilisation des pestes et pesticides, recueillir les préoccupations des acteurs et enfin renseigner les fiches de collecte de données.

Etaient présents à cette rencontre, *le DP Agriculture (DPAEOR), le DP ICAT/DAOR, les cultivateurs et l'équipe du projet WACA ResIP.*

I – Présentation du contexte de la révision du CGES et de l'impact des pestes et pesticides

Cette présentation a été faite par les membres de l'équipe de l'UGP WACA. Ils étaient appuyés par les directeurs préfectoraux en charge de l'environnement et de l'agriculture.

Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre du projet WACA ResIP, notamment la sous-composante 3.2 relative à l'adaptation au climat social et projets de développement communautaires, la mise en œuvre de plans d'aménagement et de gestion (PAG) de certaines forêts communautaires et étatiques, la construction des ouvrages de lutte contre les inondations et l'assainissement dans certaines localités et les activités génératrices de revenus ont été programmées.

Lors de la mission d'appui à la mise en œuvre du projet WACA ResIP du mois d'octobre 2019, les spécialistes de la Banque mondiale ont remarqué que certaines activités pourraient amener les bénéficiaires à recourir aux pesticides pour lutter contre les insectes et autres nuisibles aux cultures et à l'homme. Ainsi, conformément à la politique opérationnelle de la Banque mondiale PO 4.09 relative à

la gestion des pestes, la documentation sur la gestion des pestes et des pesticides (DGPP) doit être préparée pour s'assurer de l'utilisation rationnelle des pesticides dans le cadre de la lutte contre les pestes dans le contexte du projet WACA ResIP.

Pour ce faire, il faut réviser le Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) en intégrant la politique 4.09 sur la gestion des pestes et pesticides. Cette révision passe tout d'abord par la collecte des données sur les pestes et pesticides dans la zone du projet.

Les effets des produits chimiques sur l'environnement, les animaux sans oublier l'homme ont été aussi présentés. En 1990, un rapport de l'OMS identifiait 220 000 décès dus aux pesticides, dont 91 % par suicide. À l'échelle mondiale, 30 % des suicides ont lieu par empoisonnement aux pesticides, notamment dans les zones rurales des pays en développement. Selon une revue de littérature de l'université de Lund (Suède) de 2013, qui s'appuie notamment sur la source précédente, environ 200 000 personnes meurent chaque année d'intoxication aiguë par des pesticides.

II- Débat

Les débats ont porté autour des points suivants :

- l'utilisation des produits (engrais et pesticides) dans les champs.
- le genre de produits utilisés.

III- Remplissage des fiches collectes

Les acteurs du monde agricole présents à cette réunion ont été sollicités pour remplir le questionnaire de collecte de données sur les pestes et pesticides. Au total11.....questionnaires ont été remplis

Photo des participants à la réunion
Source : waca, février 2020

IV- Conclusion et doléance des populations

La population a émis les recommandations suivantes :

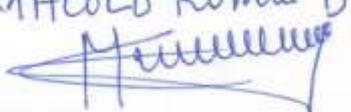
1. Aide pour une bonne récolte (amélioration des rendements).
2. Aide pour une bonne vente (la marche d'évacuation).
3. Demande de formation pour eux les agriculteurs.
4. Demande des engrais pour les tomates.
5. Accompagnement financier pour l'achat des engrais.

La réunion a pris fin à 16 h 35.

Ont signé :

①
VADJARI Loukoumane
SSS G- WACA Resil


② TREKU Komla A.
DPAEOR - Vo


③ MACOLD Komla D.


④

TOGBUI SASSOU DRAVIE-ANYRON IV

Projet d'investissement de résilience des zones
côtières en Afrique de l'Ouest (WACA ResIP)

PROCESSUS DE REVISION DU CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL
(CGES) DU PROJET WACA

PROCES VERBAL DES CONSULTATIONS DE COLLECTE DE DONNEES
SUR L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES ET
FERTILISANTS DANS LA REGION MARITIME

Lieu... *DSAGBLE* date... *10/03/2021*

Introduction

Dans le cadre de la collecte des données sur la gestion des pestes et pesticides pour la révision du Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES), l'équipe de sauvegarde du projet WACA ResIP a tenu une réunion d'échange avec les producteurs agricoles et maraîchers de *Dzable*.....

L'objectif de la réunion est de présenter le contexte de l'intégration de la politique opérationnelle de la Banque mondiale PO 4.09 relative à la gestion des pestes au CGES, les enjeux liés à l'utilisation des pestes et pesticides, recueillir les préoccupations des acteurs et enfin renseigner les fiches de collecte de données.

Étaient présents à cette rencontre, *les spécialistes en sauve-*
garde de l'UGP WACA-ResIP,.....

I – Présentation du contexte de la révision du CGES et de l'impact des pestes et pesticides

Cette présentation a été faite par les membres de l'équipe de l'UGP WACA. Ils étaient appuyés par les directeurs préfectoraux en charge de l'environnement et de l'agriculture.

Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre du projet WACA ResIP, notamment la sous-composante 3.2 relative à l'adaptation au climat social et projets de développement communautaires, la mise en œuvre de plans d'aménagement et de gestion (PAG) de certaines forêts communautaires et étatiques, la construction des ouvrages de lutte contre les inondations et l'assainissement dans certaines localités et les activités génératrices de revenus ont été programmées.

Lors de la mission d'appui à la mise en œuvre du projet WACA ResIP du mois d'octobre 2019, les spécialistes de la Banque mondiale ont remarqué que certaines activités pourraient amener les bénéficiaires à recourir aux pesticides pour lutter contre les insectes et autres nuisibles aux cultures et à l'homme. Ainsi, conformément à la politique opérationnelle de la Banque mondiale PO 4.09 relative à

la gestion des pestes, la documentation sur la gestion des pestes et des pesticides (DGPP) doit être préparée pour s'assurer de l'utilisation rationnelle des pesticides dans le cadre de la lutte contre les pestes dans le contexte du projet WACA ResIP.

Pour ce faire, il faut réviser le Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) en intégrant la politique 4.09 sur la gestion des pestes et pesticides. Cette révision passe tout d'abord par la collecte des données sur les pestes et pesticides dans la zone du projet.

Les effets des produits chimiques sur l'environnement, les animaux sans oublier l'homme ont été aussi présentés. En 1990, un rapport de l'OMS identifiait 220 000 décès dus aux pesticides, dont 91 % par suicide. À l'échelle mondiale, 30 % des suicides ont lieu par empoisonnement aux pesticides, notamment dans les zones rurales des pays en développement. Selon une revue de littérature de l'université de Lund (Suède) de 2013, qui s'appuie notamment sur la source précédente, environ 200 000 personnes meurent chaque année d'intoxication aigüe par des pesticides.

II- Débat

Les débats ont porté autour des points suivants :

- l'usage rationnelle des engrais, herbicides et pesticides,
- les mesures pour éviter l'intoxication des producteurs et des consommateurs,
- les risques liés aux pesticides de synthèse et
- le recours aux pesticides, herbicides et engrais biologiques.

III- Remplissage des fiches collectes

Les acteurs du monde agricole présents à cette réunion ont été sollicités pour remplir le questionnaire de collecte de données sur les pestes et pesticides. Au totalquestionnaires ont été remplis

Photo des participants à la réunion

Source : waca, février 2020

IV- Conclusion et doléance des populations

La population a émis les recommandations suivantes :

1. ... renforcer les capacités des artisans
2. sur les itinéraires techniques
3. ... support en un appui matériel aux
4. ... producteurs en équipements de production
5. ... individuelle

La réunion a pris fin à ... Djougbo le 10 mars 2021

Ont signé :

① KAZINDA Nandibazi
spécialiste en sauvegarde
environnementale du projet
WACA-ResIP.

② KONBE Sawoni' Afidnyo
Chef d'Agence ICAZ Zio-Sud
90170442

③ Lt. TCHAGAFD Essowazina
DPERF-ZIO


91528927

Projet d'investissement de résilience des zones
côtières en Afrique de l'Ouest (WACA ResIP)

PROCESSUS DE REVISION DU CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL
(CGES) DU PROJET WACA

PROCES VERBAL DES CONSLUTATIONS DE COLLECTE DE DONNEES
SUR L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES ET
FERTILISANTS DANS LA REGION MARITIME

Lieu: *Nyaméni* date: *AP. / 03 / 2021*

Introduction

Dans le cadre de la collecte des données sur la gestion des pestes et pesticides pour la révision du Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES), l'équipe de sauvegarde du projet WACA ResIP a tenu une réunion d'échange avec les producteurs agricoles et maraîchers de *le canton de Nyaméni*.

L'objectif de la réunion est de présenter le contexte de l'intégration de la politique opérationnelle de la Banque mondiale PO 4.09 relative à la gestion des pestes au CGES, les enjeux liés à l'utilisation des pestes et pesticides, recueillir les préoccupations des acteurs et enfin renseigner les fiches de collecte de données.

Etaient présents à cette rencontre, *le D.P. - D.E.R.F., le D.P. - agriculture, le D.P. - CAT, l'ONG ATPA, les maraîchers du canton et l'équipe du projet WACA ResIP.*

I – Présentation du contexte de la révision du CGES et de l'impact des pestes et pesticides

Cette présentation a été faite par les membres de l'équipe de l'UGP WACA. Ils étaient appuyés par les directeurs préfectoraux en charge de l'environnement et de l'agriculture.

Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre du projet WACA ResIP, notamment la sous-composante 3.2 relative à l'adaptation au climat social et projets de développement communautaires, la mise en œuvre de plans d'aménagement et de gestion (PAG) de certaines forêts communautaires et étatiques, la construction des ouvrages de lutte contre les inondations et l'assainissement dans certaines localités et les activités génératrices de revenus ont été programmées.

Lors de la mission d'appui à la mise en œuvre du projet WACA ResIP du mois d'octobre 2019, les spécialistes de la Banque mondiale ont remarqué que certaines activités pourraient amener les bénéficiaires à recourir aux pesticides pour lutter contre les insectes et autres nuisibles aux cultures et à l'homme. Ainsi, conformément à la politique opérationnelle de la Banque mondiale PO 4.09 relative à

la gestion des pestes, la documentation sur la gestion des pestes et des pesticides (DGPP) doit être préparée pour s'assurer de l'utilisation rationnelle des pesticides dans le cadre de la lutte contre les pestes dans le contexte du projet WACA ResIP.

Pour ce faire, il faut réviser le Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) en intégrant la politique 4.09 sur la gestion des pestes et pesticides. Cette révision passe tout d'abord par la collecte des données sur les pestes et pesticides dans la zone du projet.

Les effets des produits chimiques sur l'environnement, les animaux sans oublier l'homme ont été aussi présentés. En 1990, un rapport de l'OMS identifiait 220 000 décès dus aux pesticides, dont 91 % par suicide. À l'échelle mondiale, 30 % des suicides ont lieu par empoisonnement aux pesticides, notamment dans les zones rurales des pays en développement. Selon une revue de littérature de l'université de Lund (Suède) de 2013, qui s'appuie notamment sur la source précédente, environ 200 000 personnes meurent chaque année d'intoxication aigüe par des pesticides.

II- Débat

Les débats ont porté autour des points suivants :

- l'utilisation des pesticides contre les.....
- l'usage des déchets des animaux pour fertiliser le sol.....
- l'utilisation des produits bio pour lutter contre les attaques et maladies du sol.....

III- Remplissage des fiches collectes

Les acteurs du monde agricole présents à cette réunion ont été sollicités pour remplir le questionnaire de collecte de données sur les pestes et pesticides. Au total ... 40 questionnaires ont été remplis

Photo des participants à la réunion
Source : waca, février 2020

IV- Conclusion et doléance des populations

La population a émis les recommandations suivantes :

1. l'appui des maraîchers en équipement de
2. maraîchage
3. la formation des maraîchers sur les
4. techniques d'utilisation des pesticides
5. l'appli du projet aux maraîchers en pesticides biologique

La réunion a pris fin à 11 Heures 55 mn

Ont signé :

1) KAZIINA Nandibazi
spécialiste en surveillance
environnementale
[Signature]

2) Lt. AMADOU S. Abibou Kou
DORÉ - AVÉ
[Signature] 90351423

3) MÈGBÈNOU M. AKONOLOU
ICAÏ - AVÉ
[Signature] 90176704

4) AZIATHO Yao Manfred
[Signature]



Projet d'investissement de résilience des zones
côtières en Afrique de l'Ouest (WACA ResIP)

PROCESSUS DE REVISION DU CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL
(CGES) DU PROJET WACA

PROCES VERBAL DES CONSLUTATIONS DE COLLECTE DE DONNEES
SUR L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES ET
FERTILISANTS DANS LA REGION MARITIME

Lieu *Akoumapé* date *11/03/2021*

Introduction

Dans le cadre de la collecte des données sur la gestion des pestes et pesticides pour la révision du Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES), l'équipe de sauvegarde du projet WACA ResIP a tenu une réunion d'échange avec les producteurs agricoles et maraîchers de *ce Canton d'Akoumapé*.....

L'objectif de la réunion est de présenter le contexte de l'intégration de la politique opérationnelle de la Banque mondiale PO 4.09 relative à la gestion des pestes au CGES, les enjeux liés à l'utilisation des pestes et pesticides, recueillir les préoccupations des acteurs et enfin renseigner les fiches de collecte de données.

Etaient présents à cette rencontre, *le Représentant du D-DERF, L'ONG LIR, les maraichers du Canton et l'Equipe du Projet WACA ResIP.*.....

I – Présentation du contexte de la révision du CGES et de l'impact des pestes et pesticides

Cette présentation a été faite par les membres de l'équipe de l'UGP WACA. Ils étaient appuyés par les directeurs préfectoraux en charge de l'environnement et de l'agriculture.

Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre du projet WACA ResIP, notamment la sous-composante 3.2 relative à l'adaptation au climat social et projets de développement communautaires, la mise en œuvre de plans d'aménagement et de gestion (PAG) de certaines forêts communautaires et étatiques, la construction des ouvrages de lutte contre les inondations et l'assainissement dans certaines localités et les activités génératrices de revenus ont été programmées.

Lors de la mission d'appui à la mise en œuvre du projet WACA ResIP du mois d'octobre 2019, les spécialistes de la Banque mondiale ont remarqué que certaines activités pourraient amener les bénéficiaires à recourir aux pesticides pour lutter contre les insectes et autres nuisibles aux cultures et à l'homme. Ainsi, conformément à la politique opérationnelle de la Banque mondiale PO 4.09 relative à

la gestion des pestes, la documentation sur la gestion des pestes et des pesticides (DGPP) doit être préparée pour s'assurer de l'utilisation rationnelle des pesticides dans le cadre de la lutte contre les pestes dans le contexte du projet WACA ResIP.

Pour ce faire, il faut réviser le Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) en intégrant la politique 4.09 sur la gestion des pestes et pesticides. Cette révision passe tout d'abord par la collecte des données sur les pestes et pesticides dans la zone du projet.

Les effets des produits chimiques sur l'environnement, les animaux sans oublier l'homme ont été aussi présentés. En 1990, un rapport de l'OMS identifiait 220 000 décès dus aux pesticides, dont 91 % par suicide. À l'échelle mondiale, 30 % des suicides ont lieu par empoisonnement aux pesticides, notamment dans les zones rurales des pays en développement. Selon une revue de littérature de l'université de Lund (Suède) de 2013, qui s'appuie notamment sur la source précédente, environ 200 000 personnes meurent chaque année d'intoxication aiguë par des pesticides.

II- Débat

Les débats ont porté autour des points suivants :

- l'utilisation des déchets des animaux pour fertiliser les sols
- l'utilisation des méthodes bio comme les feuilles de quinine dans le sang pour lutter contre les attaques

III- Remplissage des fiches collectes

Les acteurs du monde agricole présents à cette réunion ont été sollicités pour remplir le questionnaire de collecte de données sur les pestes et pesticides. Au total 10 questionnaires ont été remplis

Photo des participants à la réunion
Source : waca, février 2020

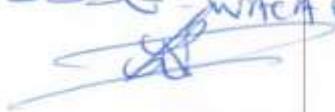
IV- Conclusion et doléance des populations

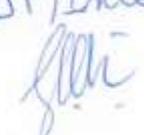
La population a émis les recommandations suivantes :

1. Installation d'un barrage pour l'irrigation.....
2. Tri-cyclo pour transporter les engrais biologiques.....
3.
4.
5.

La réunion a pris fin à ...11 heures 05 min.....

Ont signé :

① NADJARI Loukoumane
SSSG - WACA RESIP


② GNAROU D. Essohan
DP/Interim de Vo


③ Agbe Kodjo Serragbe


④ HAGBIA A. Agossou


Inqbul Koamivi ADANDUHOIN S...

Projet d'investissement de résilience des zones
côtières en Afrique de l'Ouest (WACA ResIP)

PROCESSUS DE REVISION DU CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL
(CGES) DU PROJET WACA

PROCES VERBAL DES CONSLUTATIONS DE COLLECTE DE DONNEES
SUR L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES ET
FERTILISANTS DANS LA REGION MARITIME

Lieu... Tamety-Kandji... date... 29/03/2021

Introduction

Dans le cadre de la collecte des données sur la gestion des pestes et pesticides pour la révision du Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES), l'équipe de sauvegarde du projet WACA ResIP a tenu une réunion d'échange avec les producteurs agricoles et maraîchers de Tamety-Kandji.

L'objectif de la réunion est de présenter le contexte de l'intégration de la politique opérationnelle de la Banque mondiale PO 4.09 relative à la gestion des pestes au CGES, les enjeux liés à l'utilisation des pestes et pesticides, recueillir les préoccupations des acteurs et enfin renseigner les fiches de collecte de données. Etaient présents à cette rencontre, les D.P. Environnement,

I.CAT, les producteurs autour de la zone, les spécialistes en sauvegarde du Projet WACA.

I – Présentation du contexte de la révision du CGES et de l'impact des pestes et pesticides

Cette présentation a été faite par les membres de l'équipe de l'UGP WACA. Ils étaient appuyés par les directeurs préfectoraux en charge de l'environnement et de l'agriculture.

Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre du projet WACA ResIP, notamment la sous-composante 3.2 relative à l'adaptation au climat social et projets de développement communautaires, la mise en œuvre de plans d'aménagement et de gestion (PAG) de certaines forêts communautaires et étatiques, la construction des ouvrages de lutte contre les inondations et l'assainissement dans certaines localités et les activités génératrices de revenus ont été programmées.

Lors de la mission d'appui à la mise en œuvre du projet WACA ResIP du mois d'octobre 2019, les spécialistes de la Banque mondiale ont remarqué que certaines activités pourraient amener les bénéficiaires à recourir aux pesticides pour lutter contre les insectes et autres nuisibles aux cultures et à l'homme. Ainsi, conformément à la politique opérationnelle de la Banque mondiale PO 4.09 relative à

la gestion des pestes, la documentation sur la gestion des pestes et des pesticides (DGPP) doit être préparée pour s'assurer de l'utilisation rationnelle des pesticides dans le cadre de la lutte contre les pestes dans le contexte du projet WACA ResIP.

Pour ce faire, il faut réviser le Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) en intégrant la politique 4.09 sur la gestion des pestes et pesticides. Cette révision passe tout d'abord par la collecte des données sur les pestes et pesticides dans la zone du projet.

Les effets des produits chimiques sur l'environnement, les animaux sans oublier l'homme ont été aussi présentés. En 1990, un rapport de l'OMS identifiait 220 000 décès dus aux pesticides, dont 91 % par suicide. À l'échelle mondiale, 30 % des suicides ont lieu par empoisonnement aux pesticides, notamment dans les zones rurales des pays en développement. Selon une revue de littérature de l'université de Lund (Suède) de 2013, qui s'appuie notamment sur la source précédente, environ 200 000 personnes meurent chaque année d'intoxication aigüe par des pesticides.

II- Débat

Les débats ont porté autour des points suivants :

- Les Pesticides homologués et ceux non homologués
- Les incidences des Pesticides sur la santé
- Les Types de Pesticides
- Les lieux de Vente de ces produits

III- Remplissage des fiches collectes

Les acteurs du monde agricole présents à cette réunion ont été sollicités pour remplir le questionnaire de collecte de données sur les pestes et pesticides. Au total ...10... questionnaires ont été remplis

Photo des participants à la réunion	
Source : waca, février 2020	

IV- Conclusion et doléance des populations

La population a émis les recommandations suivantes :

1. La formation sur l'utilisation des pesticides.
2. la mise en place des lieux de vente des pesticides
3. Homologues dans le village
4. l'appui en équipement de protection
5. indésirable

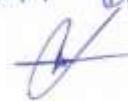
La réunion a pris fin à ...Tombé Mondji le 29/03/2021...

Ont signé :

① Le Spécialiste en sauvegarde
du projet WACA-ResIP
Oeg.

KAZIINA Nandibazi

③ ADANTIADO Minhode


② DP- NERE
Ca DOUTI Patekone


Annexe 15: Questionnaire de collecte de données dans le cadre de la révision du CGES

**MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT,
DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET
DE LA PROTECTION DE LA NATURE**

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail – Liberté – Patrie

**Projet d'investissement de résilience des zones
côtières en Afrique de l'Ouest (WACA ResIP)**

**PROCESSUS DE REVISION DU CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL
(CGES) DU PROJET WACA**

**FICHE DE COLLECTE DE DONNEES SUR L'UTILISATION DES
PRODUITS PHYTOSANITAIRES ET FERTILISANTS DANS LA REGION
MARITIME**

A- INFORMATIONS GENERALES

Nom et prénom		Contact	
Age		Village	
Profession		Statut matrimonial	
Sexe		Ethnie	

B- Utilisation des produits phytosanitaires et engrais

- 1- Quelles sont les plantes que vous cultivez ?
- 2- Utilisez-vous les engrais ?-----/oui-----/non, si oui pourquoi ?.....
.....
.....
- 3- Utilisez-vous les pesticides ?-----/oui -----non, si oui pourquoi ?.....
.....
.....
- 4- Pouvez nous citer quelques manifestations/maladies de ces plantes ?.....
.....
.....
- 5- Ces engrais et pesticides sont-ils biologiques ou chimiques? ----/ Biologiques -----
/ Chimiques.
- 6- Où achetez-vous ces produits chimiques ?-----/au marché-----/ à la CAGIA...../autres (Préciser).....
- 7- Avez-vous entendu parler des produits homologués ? ----Oui, ----Non
Si oui avez-vous déjà acheté/oui..../non. Si non pourquoi ?-----

- 8- Où stockez-vous ces produits ? -----/dans la chambre, -----/au magasin-----
-----/ à la cuisine autres (préciser).....
- 9- Utilisez-vous les EPI lors du traitement ? -----/oui-----/non, si non
pourquoi ?.....
- 10-Où laissez-vous les boites de pesticides après le traitement ?.....
- 11-Ces boites sont-elles utilisées à d'autres fins ?/oui,/ non
- 12-Qui dans la famille vous aide à faire le traitement ? -----/la femme, -----/les
enfants, -----/Autres (à préciser).....
- 13-Qui vous lave les habits utilisés pour le traitement ?.....
- 14-Quels produits utilisez-vous pour la conservation des
céréales ?.....
- 15-Utilisez-vous les produits phytosanitaires pour lutter contre les
moustiques ?...../oui/non si oui pourquoi ?.....
- 16-Quels sont les engrais et pesticides que vous achetez, et pour quelle culture ?
- ❖ maïs.....
 - ❖ tomate.....
 - ❖ manioc.....
 - ❖ moringa.....
 - ❖ laitue.....
 - ❖ piment.....
 - ❖ arachide
 - ❖ adémè.....
 - ❖
 - ❖
- 17-Savez-vous que les produits phytosanitaires sont dangereux pour la santé
humaine ? -----/oui, ----- /non. Si oui quelle précaution prenez-vous pour
éviter les cas d'intoxication ?.....
- 18- A votre avis, quel est l'impact des produits phytosanitaires sur la fertilité des
sols ?.....
- 19-Avez-vous subi ou connu des cas d'intoxication dans votre localité ? oui-----/
non-----/. Si oui lesquels ?.....
- 20-Pour les cultures maraîchères, combien de jours après le traitement récoltez-vous
les légumes ?.....
- 21-Lisez-vous les instructions avant l'emploi des produits ?...../oui,/non, si
non pourquoi ?.....

-
- 22-Pratiquez-vous ces instructions pour le dosage et l'emploi du pesticide----/oui, ----
---/non, Si non, pourquoi ?.....
- 23-Bénéficiez-vous des conseils des agents de l'ICAT ?/oui...../non, si
non pourquoi ?.....
-
- 24-Désirez-vous une formation ou un suivi, des conseils sur les itinéraires
agricoles?...../ ou...../ non.
- 25-Souhaiteriez-vous expérimenter les pesticides, herbicides et engrais biologiques
(composte) ?...../oui,/non.

Annexe 16 : Description sur les politiques concernant les POP et les pesticides chimiques

1. Documents politiques et stratégiques de la gestion et de l'utilisation des pesticides au Togo

Les pesticides font partie des produits phytosanitaires dont le cadre politique est principalement régi au Togo par l'adoption et l'élaboration des documents politiques et stratégiques ci-dessous cités.

a) Plan National de la mise en œuvre de la convention de Stockholm sur les Polluants Organiques et Persistants

Les polluants organiques persistants (POP) sont des molécules/composés qui présentent des impacts nuisibles prouvés sur la santé humaine et l'environnement. Les pesticides font partis des neuf produits chimiques supplémentaires qui ont été ajoutés à la liste des polluants organiques persistants (POP) lors de la conférence de Genève du 4 au 8 mai 2009.

Le présent plan national vise les objectifs ci-après :

- éliminer d'ici 2025 au plus tard les fluides à Polychlorobiphényles (PCB) et parvenir d'ici 2028 au plus tard à une gestion écologiquement rationnelle des déchets contaminés de PCB ;
- réduire, voire éliminer d'ici 10 ans les utilisations résiduelles du DDT;
- réduire d'ici 25 ans, la contribution nationale aux rejets de POP non intentionnels en recourant aux Meilleures Pratiques Environnementales (MPE) et aux Meilleures Techniques Disponibles (MTD);
- **éliminer dès que possible les stocks obsolètes de pesticides et assurer une gestion appropriée des sites contaminés et déchets ;**
- rendre fluides et transparentes les informations relatives aux POP entre toutes les Parties Prenantes ;
- élever le niveau de connaissance et de conscience de toutes les Parties Prenantes et de la population sur les questions relatives aux POP ;
- suivre et évaluer les sources, la tendance, les manifestations et les impacts des POP ;
- tenir informée la Conférence des Parties et toute autre Partie Prenante concernée sur les données nationales relatives aux POP ;
- rendre disponibles les résultats de recherche en matière de POP.

Les activités à réaliser dans le cadre du projet WACA ResIP se doivent de respecter ce plan pour une gestion écologiquement saine des substances chimiques notamment les pesticides de synthèse.

b) la Politique Nationale de Gestion des Pesticides (PNGP) du 05 février 2015 qui sert de cadre d'orientation nationale pour la promotion d'une gestion rationnelle des pesticides tout en permettant au Togo de se développer sur des bases écologiquement durables ;

c) le Profil National sur les Produits Chimiques (PNPC) : Elaboré en mars 2007, le profil national de gestion des produits chimiques propose des moyens pour rendre efficace les actions du gouvernement en matière de gestion écologique et durable des produits chimiques y compris les pesticides ;

- d) le profil national pour évaluer les infrastructures et les capacités de gestion des produits chimiques de 2008 révisé en 2013 ;**
- e) le Plan d'Actions de la Convention de Rotterdam (PACR) sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international ;**
- f) l'étude de faisabilité pour la mise en place d'un Registre de Rejet et de Transfert des Polluants (RRTP) adopté en juin 2010 qui est un inventaire cohérent et intégré des rejets et transferts de polluants surtout chimiques à l'échelle nationale, destiné à faciliter notamment la participation du public au processus décisionnel en matière d'environnement et à contribuer à la prévention et à la réduction de la pollution de l'environnement par les substances chimiques toxiques notamment les pesticides afin de protéger la santé humaine;**
- g) Les mesures nationales à la riposte contre la COVID**

On distingue :

- l'état d'urgence sanitaire est décrété à compter du 1^{er} avril 2020 ;
- un couvre-feu est mis en place à compter du 2 avril 2020 entre 20 h 00 et 06 h 00 dans les villes et localités les plus touchées.
- les horaires de travail ont été réajustés en début de la crise pour faire face à la pandémie. L'ouverture des services était ramenée de 7 h à 9 h et la fermeture de 17 h 30 à 16 h.
- les frontières terrestres du pays sont fermées aux individus depuis le vendredi 20 mars 2020 ;
- les grandes villes du pays notamment Lomé, Tsévié, Kpalimé et Sokodé sont par moment bouclées. En dehors des grandes villes, les déplacements entre les préfectures sont aussi limités ;
- la fréquentation des plages du littoral togolais est interdite jusqu'à nouvel ordre ;
- Les liaisons aériennes en provenance des pays à haut risque sont suspendues depuis le 20 mars 2020 ;
- Les regroupements de plus de quinze (15) personnes sont interdits jusqu'à nouvel ordre.

2. Conventions

a) Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants (POP)

Adoptée à Stockholm le 23 mai 2001, la convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants (POP) est entrée en vigueur au Togo le 22 Juillet 2004. Elle vise à protéger la santé humaine et l'environnement contre les effets nocifs des substances chimiques notamment les pesticides présentant des caractéristiques communes en termes de persistance et d'accumulation dans les organismes vivants, de mobilité et de toxicité. **Le brûlage des emballages plastiques des pesticides pouvant être à l'origine d'émissions de POP doit être évité dans le cadre du projet WACA ResIP.**

b) *Convention de Rotterdam*

La Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international. Elle joue un rôle déterminant dans la gestion des pesticides car elle constitue une mesure de parade pour les pays en ce sens qu'elle dispose d'un certain nombre de mesures qui limitent l'importation des pesticides reconnus dangereux et bannis par la communauté internationale.

c) *Convention phytosanitaire pour l'Afrique*

Elle fut signée en septembre 1967 à Kinshassa. Cette convention, conclue sous l'égide de l'Organisation de l'Unité Africaine (O.U.A), actuelle Union Africaine (UA), se place explicitement dans le sillage de la Convention internationale pour la protection des végétaux signée à Rome le 16 décembre 1951.

d) *Autres instruments internationaux pour la gestion de l'utilisation des pesticides*

- ❖ le Code de bonne conduite de la FAO sur la Distribution et l'Utilisation des Pesticides révisé (novembre 2002 à Rome) ;
- ❖ le Code International de Conduite et pour la Distribution et l'Utilisation des Pesticides de la FAO (Rome, 2014) ;
- ❖ l'approche stratégique de la gestion internationale des substances chimiques (SAICM).

e) *Textes réglementaires régionaux pour la gestion de l'utilisation des pesticides*

- ❖ Règlement c/reg.3/05/2008 portant harmonisation des règles régissant l'homologation des pesticides dans l'espace CEDEAO, adopté lors de la soixantième session ordinaire du Conseil des Ministres de la CEDEAO à Abuja les 17 et 18 Mai 2008. Cette réglementation s'applique à toutes les activités impliquant l'expérimentation, l'autorisation, le commerce, l'utilisation et le contrôle des pesticides et biopesticides dans les états membres ;
- ❖ le règlement C/REG.3/05/2008 du 18 mai 2008 portant harmonisation des règles régissant l'homologation des pesticides dans l'espace CEDEAO ;
- ❖ le règlement n°04/2009/CM/UEMOA relatif à l'harmonisation des règles régissant l'homologation, la commercialisation et le contrôle des pesticides au sein de l'UMEOA ;
- ❖ le règlement d'exécution 02/06/12 relatif aux attributions, à l'organisation et au fonctionnement du Comité Ouest Africain d'Homologation des Pesticides ;
- ❖ la Réglementation commune aux Etats membres du Comité Permanent Inter-Etat pour la Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) sur l'homologation des pesticides dont la dernière version a été adoptée par le Conseil des Ministres du CILSS réuni le 16 décembre 1999 en sa 34ème session à Ndjamen (République du Tchad) par la résolution N°8/34/CM/99

3. *Cadre juridique de la gestion de l'utilisation des pesticides au Togo*

Loi portant réglementation phytosanitaire : l'utilisation des pesticides au Togo est juridiquement régie par la loi n°96-007/PR du 3 juillet 1996 relative à la protection des végétaux et ses textes d'application. Composée de 50 articles regroupés en 5 grands chapitres, la loi de 1996 interdit d'importer, de fabriquer, de conditionner ou de reconditionner, de

stocker, d'expérimenter, d'utiliser ou de mettre sur le marché, tout produit phytopharmaceutique non autorisé ou homologué.

Un décret et les arrêtés portant application de la loi n° 96-007/PR, ont été signés afin de réglementer l'utilisation des pesticides. Il s'agit notamment :

- du décret N° 98-099/PR du 30 septembre 1998 portant application de la loi N° 96-007/PR du 03 juillet 1996 relative à la protection des végétaux ;
- de l'arrêté N° 29/MAEP/SG/DA du 20 septembre 2004 portant fixation des conditions de délivrance des différents types d'autorisations d'agrément et d'homologation des produits phytopharmaceutiques au Togo ;
- de l'arrêté N° 30/MAEP/SG/DA du 21 septembre 2004 portant interdiction d'importation et d'utilisation du bromure de méthyle au Togo ;
- de l'arrêté N° 31/MAEP/SG/DA du 21 septembre 2004 portant interdiction d'importation et d'utilisation d'organochlorés au Togo ;
- de l'arrêté N° 34/MAEP/SG/DA du 20 octobre 2004 portant autorisation provisoire de vente de produits phytopharmaceutiques ;
- de l'arrêté n°24/MAEP/SG/DA du 30 octobre 1998 portant création, attributions et composition du Comité des Produits Phytopharmaceutiques (CPP) ;
- de l'arrêté n° 04/MAEP/SG/DA du 20 janvier 2000 relatif à la composition du dossier de demande d'autorisation d'expérimentation, d'autorisation provisoire de vente et d'agrément des produits phytopharmaceutiques ;
- de l'arrêté n°03/MAEP/SG/DA du 20 janvier 2000 relatif à l'agrément professionnel requis pour l'importation, la mise sur le marché, la formulation, le reconditionnement des produits phytopharmaceutiques et leurs utilisations par les prestataires ;
- l'arrêté interministériel n°39/MAEP/MFP du 28 décembre 1999 fixant les modalités de recouvrement des droits de contrôle phytosanitaire des végétaux et produits végétaux à l'importation et à l'exportation ;
- l'arrêté interministériel N° 068/16 MAEH/MERF/MSPS du 17 mars 2016 portant organisation et fonctionnement du Comité National de Gestion des Pesticides ;
- l'arrêté interministériel N° 087/16/MAEH/MEFPD portant fixation des montants et des modalités de recouvrement des droits d'instruction des dossiers de demandes d'autorisation d'agrément et d'homologation des pesticides au Togo ;
- l'arrêté N° 106/15/MAEP/Cab/SG/DPV portant fixation des conditions de délivrance des autorisations, des agréments et d'homologation des pesticides au Togo ;
- l'ordonnance n°79-35 du 2 octobre 1979 autorisant la ratification de la Convention phytosanitaire pour l'Afrique, signée à Kinshasa le 13 septembre 1967 ;
- le décret n°80-26 du 26 février 1980 ordonnant la publication de la Convention phytosanitaire pour l'Afrique signée à Kinshasa le 13 septembre 1967.

4. Acteurs impliqués dans la protection phytosanitaire agricole au Togo

▪ Ministère de l'Agriculture, de la Production Animale et Halieutique (MAPAH)

L'intervention du ministère se situe à trois niveaux : la gestion des produits phytopharmaceutiques, la gestion des engrais chimiques et la gestion des produits vétérinaires. Il s'appuie sur les directions et organes suivants :

▪ Centrale d'approvisionnement et de gestion des intrants (CAGIA)

Elle assure la tutelle en matière d'importation des engrais chimiques et des pesticides.

▪ Direction de protection des végétaux (DPV)

Elle sert de cadre à l'élaboration de la réglementation des produits chimiques à des fins agricoles en général. La Direction de la protection des Végétaux assume, entre autres, les missions d'élaboration, de la mise en application et de suivi des textes réglementaires en matière de protection des végétaux, de contrôle du marché des produits phytopharmaceutiques, d'établissement et de la mise à jour de la liste des produits phytopharmaceutiques homologués, des professionnels agréés pour le traitement phytosanitaire et pour la formulation, la distribution et le commerce des produits phytopharmaceutiques.

▪ Direction de l'Élevage et de la Pêche (DEP)

Elle élabore et veille à l'application de la législation vétérinaire, veille au respect des règles d'hygiène alimentaire et assure la promotion des pharmacies et cliniques privées et le suivi de leurs activités.

▪ Comité des produits Phytosanitaires (CPP)

Il a été créé par l'arrêté N° 24/MAEP/SG/DA du 30 octobre 1998 portant attribution et composition des produits phytosanitaires (CPP). Il est chargé de proposer et de surveiller le respect des principes et des orientations générales de la réglementation des produits phytopharmaceutiques et des agréments professionnels.

Au ministère de l'agriculture, l'Institut de Conseil et d'Appui Technique (ICAT) et l'Institut Togolais de Recherche Agronomique sont aussi concernés par la gestion des produits chimiques.

▪ Ministère de la Santé

La Division de l'Assainissement et de l'Hygiène du Milieu (DAHM) utilise des pesticides (POPs) pour la lutte anti-vectorielle et l'hygiène publique. En outre, ce ministère assume les programmes d'éducation pour la santé en collaboration avec la Faculté Mixte de Médecine et de Pharmacie des Universités du Togo.

▪ Ministère de l'environnement et des ressources forestières

Il intervient à travers la direction de l'environnement à la gestion des produits chimiques sur toute l'étendue du territoire.

▪ Autres acteurs nationaux

Il existe plusieurs Groupements professionnels, organisations non gouvernementales impliqués dans la gestion des produits chimiques, mais aussi des institutions de recherche et des laboratoires d'analyse (École Supérieure des Techniques Biologiques).

- **Comités régionaux impliqués dans la gestion de l'utilisation des pesticides**

- **Comité Ouest Africain d'Homologation des Pesticides (COAHP)**

Ce comité est chargé de l'évaluation et de l'homologation des pesticides en Afrique de l'Ouest et est organisée en deux sous-comités chargés de l'examen technique des dossiers d'homologation des pesticides : i) le sous-comité zone sahélienne composé des sept pays suivants : Burkina-Faso, Cap-Vert, Gambie, Guinée-Bissau, Mali, Niger et Sénégal, et ii) le sous-comité zone humide constituée des huit Etats membres suivants : Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Liberia, Nigeria, Sierra Leone et Togo.

- **Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse et la pauvreté au Sahel (CILSS)**

Il a été créé le 12 septembre 1973 à la suite des grandes sécheresses qui ont frappé le Sahel dans les années 70. Il regroupe de nos jours treize (13) États membres dont : 8 États côtiers (Bénin, Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Mauritanie, Sénégal, Togo) ; 4 États enclavés (Burkina Faso, Mali, Niger, Tchad) et 1 État insulaire (Cap Vert). A travers son mandat, il travaille à mettre en place un système d'harmonisation régionale d'homologation des pesticides.

- **La** loi N° 2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales

Elle attribue d'importants domaines de compétence aux dites collectivités en matière de gestion de l'environnement social. Au niveau des Conseils locaux, on note l'existence de la « Commission Environnement », soulignant ainsi l'intérêt accordé aux questions environnementales au niveau local. Les Communautés bénéficiaires veilleront au bon déroulement des activités et au respect des mesures environnementales et sociales.

- **Les ONG et autres associations locales**

Les ONG et les Organisations Communautaires de Base (OCB) jouent désormais un rôle de plus en plus important dans la mise en œuvre des projets environnementaux et sociaux. Certaines d'entre elles ont des capacités réelles en termes de mobilisation et de sensibilisation des populations et d'intermédiation sociale. Ces structures peuvent appuyer le projet dans le relais de l'information ; le renforcement des capacités et dans la mobilisation communautaire, le suivi des indicateurs, la sensibilisation sur l'adoption de méthodes d'utilisation des pesticides sans risque sanitaire, efficaces et respectueuses de l'environnement et la construction de mouvements écologiques citoyens au niveau local.

Annexe 17 : Plan d’actions de gestion des pestes et pesticides

Cette partie présente le plan d’action de gestion des pestes et pesticides pour le WACA RESIP.

1. Plan d’actions pour la gestion des pesticides et le mécanisme de suivi

Pour l’essentiel, le plan d’action s’articule autour des axes proposés dans le tableau 1.

Tableau 1 : Cadre logique du plan d’action pour la gestion des pesticides

Objectifs	Activités	Indicateurs	Sources de vérification
1 : Renforcer le cadre institutionnel de gestion des pestes et pesticides	Renforcer les capacités institutionnelles et techniques en gestion des produits phytopharmaceutiques (élus locaux, CPDD, ONG d’appui, communautés de développement à la base etc.)	Moyens mis à la disposition des élus locaux et des CPDD	PV de réception
	Renforcer les capacités d’action du Comité des Produits Phytopharmaceutiques	Moyens mis à la disposition du comité	PV de réception
	Développer et mettre en œuvre un mécanisme d’échange d’information entre parties prenantes	Informations et données échangées	Existence de la plateforme
	Organiser des ateliers de partage du Plan d’Action de Gestion des Pestes	Nombre d’ateliers organisés	Rapport des ateliers
	Elaborer une stratégie de récupération des Pesticides obsolètes et des emballages qui exige la responsabilité des firmes de production	-Existence de la stratégie -Quantité d’emballages récupérés	Rapport d’activités
2. Renforcer les mesures techniques et organisationnelle	Mettre l’accent sur la lutte intégrée	Nombre de moyens de lutte	Rapport d’activités
	Vulgariser les variétés résistantes aux attaques des ravageurs	Nombre de séances de vulgarisation	PV de
	Publier périodiquement/régulièrement la liste des pesticides homologués	Nombre de publications	Publications
	Faire l’inventaire et la vulgarisation des alternatives aux pesticides	Nombre de séances de vulgarisation	PV vulgarisation
	Traduire en langues locales les	Nombre de	Rapport de

pour la gestion des pestes et pesticides	étiquettes des emballages	langues	traduction
	Accompagner les producteurs dans l'acquisition du matériel de protection individuel	Nombre de producteurs avec EPI	Convention de subvention
	Procéder à la collecte, au stockage et à l'élimination finale des produits chimiques périmés (PROGEP-CI)	Quantité de produits saisis	PV de saisi
3. Renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la gestion des pestes et pesticides	Former les élus locaux, CPDD, ONG d'appui sur la gestion des produits phytopharmaceutiques	Nombre de séances de formation	Rapport de formation
	Réaliser des IEC envers les producteurs et les populations sur l'utilisation et la gestion judicieuse des pesticides, sur les dangers et les bonnes pratiques d'hygiène en matière d'utilisation des intrants agricoles	Nombre d'IEC	Rapport d'IEC
	Former les agents de santé sur la prise en charge des cas d'empoisonnement dus aux pesticides (toxicologie)	Nombre de séances de formation	Rapport de formation
	Sensibiliser la population à la protection des personnes vulnérables aux pesticides	Nombre de séances de sensibilisation	Rapport de sensibilisation
	Réaliser des IEC envers les producteurs et les populations sur l'utilisation et la gestion judicieuse des pesticides, sur les dangers et les bonnes pratiques d'hygiène en matière d'utilisation des intrants agricoles	Nombre d'IEC Nombre de participants	Rapport d'activités
4: Assurer le contrôle, le suivi et l'évaluation de la gestion des pestes et pesticides	Effectuer des contrôles et analyses périodiques	Nombre de contrôle et analyses effectués	Nombre de contrôle et analyses effectués
	Assurer la supervision et l'évaluation finale du PGP	Nombre de mission de suivi-évaluation	Nombre de mission de suivi-évaluation

Source : Traitement des données collectées complétée par la recherche documentaire, avril 2020

2. Plan Monitoring - Suivi Evaluation

Le Suivi est soutenu par la collecte et l'analyse de données pour vérifier si la mise en œuvre des activités se déroule comme prévu et pour procéder à des adaptations immédiates, si nécessaire. Il s'agit donc d'une activité d'évaluation axée sur le court terme, afin de permettre d'agir en temps réel. La fréquence du suivi dépendra du type d'information nécessaire, cependant il sera continu tout le long de la mise en œuvre du plan d'action.

Le suivi global sera assuré, par les structures de mise en œuvre du projet WACA ResIP. Il sera organisé par le biais de visites périodiques sur le terrain. Un plan de suivi complet sera élaboré et mis à la disposition des acteurs impliqués dans la mise en œuvre et qui sont interpellés, chacun en ce qui le concerne, dans le suivi.

L'opérationnalisation des monitorings communautaires sera un atout pour le suivi.

3. Indicateurs de suivi

Les indicateurs à suivre lors de la mise en œuvre aussi bien des activités de recherche que celles relatives à la vulgarisation agricole par les services déconcentrés du MEDDPN, de MS et du MAEP et les ONG et organisations paysannes, les chercheurs sont les suivants (Tableau 16):

Indicateurs à suivre par la Coordination du Projet WACA ResIP et les CPDD

Les indicateurs ci-dessous sont proposés :

Santé et Environnement

- Degré de toxicité des produits utilisés ;
- Quantité disponible des équipements de protection ;
- Niveau de connaissance des bonnes pratiques de gestion (pesticides, emballages vides, etc.) ;
- Niveau d'impact sur les animaux domestiques, les organismes aquatiques et la faune ;
- Niveau de toxicité des substances décomposées ;
- Niveau de contamination des ressources en eau.

Conditions de stockage / gestion des pesticides et des emballages vides

- Pourcentage des installations d'entreposage disponibles et adéquates ;
- Niveau des risques associés au transport et à l'entreposage ;
- Niveau de maîtrise des procédés de pulvérisation et d'imprégnation ;
- Nombre d'équipement d'élimination d'emballage fonctionnel, quantité d'emballage éliminé ;

Formation du personnel - Information/sensibilisation des populations

- Nombre de sessions de formation effectuées ;
- Nombre d'agents formés par catégorie ;
- Nombre d'agriculteurs adoptant la lutte intégrée, les bonnes pratiques de gestion des pesticides ;
- Pourcentage de la population touchée par les campagnes de sensibilisation ;
- Niveau de connaissance des utilisateurs sur les produits et les risques associés ;

- Niveau de connaissance des commerçants/distributeurs sur les produits vendus.

Indicateurs à suivre par d'autres institutions étatiques

Lors de la phase de mise en œuvre des activités du WACA ResIP, le suivi va porter sur les principales composantes environnementales (eau, sol, végétation et faune, cadre de vie, santé, etc.) et sera assuré par les structures étatiques ayant en charge la gestion de ces composantes (services forestiers, services hydrauliques, services sanitaires ; etc.).

Lors de la mise en œuvre des activités des sous projets communautaires du projet WACA ResIP, le suivi de proximité sera effectué par les institutions impliquées dans la mise en œuvre dudit projet. Chaque institution interviendra à la phase qui la concerne. Les institutions chargées des infrastructures, des intrants agricoles, de mécanisation et de recherche interviendront respectivement en phase de la réalisation des infrastructures rurales, de l'approvisionnement et de contrôle des intrants agricoles, de la réalisation des travaux agricoles et d'expérimentation.

En phase de production et de vulgarisation, le suivi de proximité sera assuré :

- Les services de protection des végétaux auront la responsabilité du suivi environnemental interne du PGP dans les sites d'intervention;
- Les Services environnementaux auront la responsabilité du suivi environnemental externe du PGPP dans les sites d'intervention du Projet ;
- Les Services du Ministère de la Santé auront la responsabilité du Suivi sanitaire externe dans les sites d'intervention.

Tableau 2 : Récapitulatif du Plan de suivi

Composante	Eléments de suivi	Indicateurs et éléments à collecter	Périodicité	Responsables de suivi
Eaux	Etat de pollution/contamination des eaux de surfaces et des ressources souterraines (puits)	Paramètres physico-chimiques et bactériologiques des plans d'eau (résidus de pesticides, etc.)	Une fois par année	Coordination du projet - Protection des végétaux - Hydraulique - Instituts de recherche
Sols	Etat de pollution des sites de stockage des pesticides	Typologie et quantité des rejets (solides et liquides)	Une fois par année	- Coordination - Protection des végétaux - Hydraulique - Instituts de recherche
Végétation et faune	Évolution de la faune et de la microfaune ; et l'état de la flore de la biodiversité animale et végétale	- Présence de résidus toxiques au niveau des plantes et des cultures - Niveaux de destruction des non cibles (animaux, faune aquatique et végétation)	Une fois par année	- Coordination - Protection des végétaux - Hydraulique - Instituts de recherche

				- Services forestiers
Environnement humain	Hygiène et santé Pollution et nuisances Protection et Sécurité lors des opérations	<ul style="list-style-type: none"> - Types et qualité des pesticides utilisées - Nombre de moustiquaires fournies dans la lutte contre le paludisme - Nombre de cas de paludisme sur les sites d'intervention - Nombre d'accident/intoxication - Gestion des déchets (résidus de pesticides et emballages vides) - Respect du port des équipements de protection - Respect des mesures de stockage et d'utilisation des pesticides - Nombre de producteurs sensibilisés sur l'utilisation des pesticides - Niveau du suivi effectué par les agents de la protection des végétaux 	Une fois par année	<ul style="list-style-type: none"> - Coordination - Protection des végétaux - Hydraulique - Instituts de recherche - Services sanitaires - OPA - Collectivités locales

Source : Traitement des données de terrains, avril 2020

4. Evaluation

Cette évaluation sera intégrée à l'évaluation de l'action du projet WACA ResIP.

5. Formation des acteurs impliqués dans la gestion des pestes et des pesticides

Pour garantir l'intégration effective des préoccupations environnementales dans la mise en œuvre du projet WACA ResIP, il sera mis en œuvre un programme de renforcement des capacités (formation et sensibilisation) de l'ensemble des acteurs qui devra s'articuler autour des axes suivants : rendre opérationnelle la stratégie de gestion des pesticides; favoriser l'émergence d'une expertise et des professionnels en gestion des pesticides; élever le niveau de responsabilité des employés dans la gestion des pesticides; protéger la santé et la sécurité des populations et du personnel de santé.

La formation devra être ciblée et adaptée aux groupes ciblés suivants : Agents des Services de Protection des Végétaux, Agents des Services de Production Agricoles ; personnel de santé, organisations de producteurs agricoles et autres ONG actives dans la lutte phytosanitaire et anti-vectorielle.

La formation devra principalement concerner les acteurs de gestion des pesticides, les agents de santé et d'environnement, pour leur permettre d'acquérir les connaissances nécessaires sur le contenu et les méthodes de prévention, d'être en mesure d'évaluer leur milieu de travail afin de l'améliorer en diminuant les facteurs de risques, d'adopter les mesures de précautions susceptibles de diminuer le risque d'intoxication, de promouvoir l'utilisation des équipements de protection et d'appliquer correctement les procédures à suivre en cas d'accidents ou d'intoxication (Tableaux 3). La formation doit aussi concerner les relais villageois et d'autres personnes locales actives dans la lutte phytosanitaire et anti-vectorielle.

Tableau 3 : Quelques modules de formation

<p>Information sur les risques ainsi que les conseils de santé et de sécurité ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaissance du système harmonisé d'étiquetage des produits chimiques ; - Connaissances de base sur les procédures de manipulation et de gestion des risques ; - Port des équipements de protection et de sécurité ; - Risques liés à la production, utilisation, stockage, transport, distribution/marketing, utilisation manutention, l'élimination des pesticides ; - Équipements de protection ; - Grandes lignes du processus de traitement et d'opération ; - Santé et sécurité en rapport avec les opérations ; - Procédures d'urgence et de secours ; - Maintenance des équipements ; - Contrôle des émissions ; - Surveillance du processus et des résidus ; - Surveillance biologique de l'exposition aux pesticides.
--

Source : Traitement des données de terrains, avril 2020

6. Campagnes de sensibilisation sur la gestion des pesticides

Dans le domaine de l'agriculture, les dangers les plus imminents proviennent de l'utilisation sans contrôle de pesticides habituellement destinés à la protection des végétaux. D'où la nécessité de la sensibilisation aux bons usages des pesticides et engrais chimiques. Aussi, l'action de sensibilisation doit s'adresser d'abord aux utilisateurs des produits chimiques, notamment les paysans et les commerçants spéculateurs sur les risques d'utilisation de certains conservateurs chimiques dangereux pour la santé.

A l'endroit des importateurs et commerçants, il est indispensable d'imposer l'accompagnement des produits de prospectus détaillés et simples, informant sur la meilleure utilisation et les risques.

A l'endroit du public, des émissions médiatiques de vulgarisation doivent régulièrement être organisées. Les risques d'intoxication par les produits chimiques constituent un grave problème de santé publique. Il y a lieu de distinguer d'une part : (i) les problèmes de santé consécutifs à l'alimentation, c'est-à-dire, à la consommation de produits alimentaires (surtout légumes ou céréales) contaminés par des produits chimiques dangereux ; (ii) les problèmes de

santé dus à la consommation des produits avariés (du fait de la date de péremption) ayant fait l'objet de décomposition chimique ou bien contenant des édulcorants chimiques ; (iii) les problèmes de santé dus à l'usage de produits phytosanitaires périmés dont les composantes chimiques sont corrompues ou désintégrées en raison du non-respect des règles de conservation ou de la durée normale ; (iv) les problèmes de santé dus au surdosage.

Au total, l'information et la sensibilisation sur les risques environnementaux et sanitaires sont très peu avancées dans les pays. Il est nécessaire d'élaborer des stratégies à long terme et des approches efficaces pour informer et sensibiliser toutes les parties prenantes (vendeurs étalagistes, grossistes, usagers agricoles, populations rurales, etc.), en s'orientant vers les axes d'intervention suivants :

- élaborer et diffuser des documents vidéos et affiches/dépliants/posters sur les différents risques et sur les bonnes pratiques en matière d'utilisation des pesticides;
- sensibiliser des acteurs à travers des émissions débats radiodiffusées et télévisées ;
- apporter un soutien aux syndicats opérant dans les différents secteurs concernés pour la sensibilisation de leurs membres sur les risques professionnels liés aux produits chimiques dans leur domaine respectifs ;
- renforcer la formation des encadreurs ruraux et étendre leur action à travers les radios rurales ;
- mettre en place une commission sur la sécurité chimique en matière de produits chimiques.

7. Budget de mise en œuvre des activités du PGPP

Le coût des mesures de la gestion des pestes et pesticides s'élèvent à 20 millions FCA (Tableau 4).

Tableau 4 : Budget estimatif des activités

Activités	Coût de mise en œuvre
Renforcer le cadre institutionnel de gestion des pestes et pesticides	1 800 000
Renforcer les mesures techniques et organisationnelle pour la gestion des pestes et pesticides	3 200 000
Renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la gestion des pestes et pesticides	7 000 000
Assurer le contrôle, le suivi et l'évaluation de la gestion des pestes et pesticides	2 000 000
Élaboration des manuels sur les pesticides	5 000
Total	20 000 000

Source : Traitement des données de terrains, avril 2020